



Communiqué de presse  
Le 9 juillet 2018

## **Hermitage réagit à l'article du journal Libération de ce jour, 9 juillet 2018, contenant des propos diffamatoires et des contre-vérités.**

Le titre présente une situation à l'opposé de la réalité; les locataires restants des Damiers ne sont en aucun cas « des victimes de la roulette russe » mais des occupants sans titre depuis des années, devenus expulsables par une décision de justice du 27 février 2018.

### 1- 250 Logements sociaux : la vérité.

Sur les 250 logements des Damiers, situés à l'entrée de La Défense, seulement 40 étaient des logements sociaux (PLS). Les 210 autres sont des logements intermédiaires (PLI) et depuis la loi SRU, ces logements intermédiaires ne sont pas considérés comme des logements sociaux.

Pour les 40 logements sociaux, situés dans l'immeuble Infra, Hermitage a acheté un immeuble dans la résidence des Iris, à moins de 500 m des Damiers et avec des balcons sur l'axe historique et vue sur la Tour Eiffel, qu'il a transformé de bureaux en logements pour y reloger tous ceux des 40 locataires sociaux qui voulaient rester à proximité.

Hermitage a ainsi créé 3.007m<sup>2</sup> hab. de logements très sociaux, transformés en PLUS ou PLAI, au lieu de 1.622m<sup>2</sup> de PLS dans l'immeuble Infra.

Cette transformation a représenté pour ces locataires une diminution du loyer de 30 à 40% pour un logement beaucoup plus grand et refait à neuf.

Les locataires ne s'y sont pas trompés et ont plébiscité cette opportunité.

Au total, Hermitage et Logis Transports n'ont pas « évacué », mais ont relogé 233 familles sur les 250 locataires sur une base entièrement volontaire avec les mêmes avantages ; une surface plus grande, rénovée, proche de leur centre de vie, pour un loyer mensuel moins élevé, tout cela dans le cadre des avantages des logements sociaux au lieu des logements intermédiaires. La Mairie de Courbevoie n'a reçu que des lettres de remerciements de ces locataires très heureux de cette opportunité exceptionnelle.

Ces relogements ont essentiellement eu lieu dans le 92 et pour partie à Paris.

Les 17 locataires restants sont occupants sans titre depuis plusieurs années et ont refusé toutes les propositions de relogement qui leur ont été faites dans le cadre de la loi, se rendant eux-mêmes expulsables.

Hermitage et Logis Transports conjointement leur ont proposé au minimum 10 logements similaires, plus de 20 logements en moyenne, près de 40 pour certains, là où la loi n'en imposait que 3.

Leurs motivations sont exclusivement financières ce dont ils ne se cachent même pas, voulant monnayer l'abandon de leurs multiples recours abusifs dont ils ont toujours été déboutés.

### 2- Droit de préemption : fausse information.

HERMITAGE S.A.S. au capital de 11 000 000 €

1 et 3 avenue Marceau 75116 PARIS Tél. : +(33) 1 44 43 50 50 Fax : +(33) 1 44 43 50 64 [www.hermitage.fr](http://www.hermitage.fr)  
449 818 509 R.C.S. PARIS SIRET 449 818 509 00027

L'article prétend que « le délai pendant lequel ils auraient pu préempter leur logement, en clair l'acheter, leur est passé sous le nez », ce qui est totalement faux : l'article rappelle pourtant qu'il s'est agi d'une vente en bloc de l'UAP/AXA à Logis Transports et dans le droit immobilier, la vente en bloc n'ouvrait aucun droit de préemption aux locataires.

D'ailleurs, malgré le très grand nombre de procédures conduites par l'avocate de certains locataires et rappelées par l'article, aucune n'a jamais visé un quelconque droit de préemption.

### 3- Investissements d'Hermitage

A ce jour, Hermitage a déjà investi près de 200 M€ pour cette opération ce qui a été justifié auprès de l'Epadesa à plusieurs reprises, et continue d'investir des sommes conséquentes tous les mois.

Et l'Etat français connaît parfaitement le montage financier envisagé pour cette opération.

### 4- Paiement à Logis Transports : fausse information.

Grâce à la contribution financière d'Hermitage qui paye toutes les dépenses de relogement et les loyers des logements libérés depuis le début de l'opération, Logis Transports a déjà pu créer plus de 200 logements sociaux et même très sociaux (Plus, Plai, etc) dans les Hauts de Seine au lieu des 40 logements sociaux (PLS) existants.

Et ce, avant même que l'opération n'ait pu commencer.

### 5- Attractivité de La Défense et projet Hermitage Plaza.

Sur cet aspect, nous renvoyons au communiqué de presse de Jacques Kossowski, maire de Courbevoie et Président de l'EPT Paris Ouest La Défense (POLD), publié récemment : <https://comprendreimmobilier.com/2018/07/09/tours-hermitage-la-defense-ne-peut-pas-perdre-15-ans/>

### 6- En conclusion, Hermitage tient à rappeler que l'opération Hermitage Plaza représente un investissement de 2.5 milliards d'Euros (HT), créera 8.000 emplois dont 5.000 pendant la construction et 3.000 emplois durables après sa mise en exploitation et a un objectif de livraison pour les JO d'été à Paris en 2024.

Par ailleurs, Hermitage se réserve toute action juridique contre la présentation malveillante du journal Libération et enverra un courrier détaillé à Mr Gérard Collomb, Ministre de l'Intérieur, pour rétablir la vérité des faits sur ces sujets.

#### **Hermitage Plaza, en bref**

Culminant à 320 mètres, Hermitage Plaza sera le plus haut immeuble jamais construit en Europe occidentale. Dessiné par Sir Norman Foster et offrant une mixité d'usages inédite à Paris, il sera composé de deux tours associant des appartements et des penthouses, un hôtel de luxe de cinq étoiles, des restaurants et bars panoramiques, le premier centre de thalasso panoramique en France, des espaces de bureaux modernes, flexibles et polyvalents, un espace dédié aux boutiques et aux services de luxe, des équipements culturels, dont un auditorium et une galerie d'art.

Les tours s'élèveront au-dessus d'un vaste socle aménagé en place publique, bordée de magasins, de restaurants et de cafés.

5 000 emplois seront générés par la construction et les aménagements du complexe Hermitage Plaza, et 3 000 emplois directs seront créés de façon durable.

HERMITAGE S.A.S. au capital de 11 000 000 €

1 et 3 avenue Marceau 75116 PARIS Tél. : +(33) 1 44 43 50 50 Fax : +(33) 1 44 43 50 64 [www.hermitage.fr](http://www.hermitage.fr)  
449 818 509 R.C.S. PARIS SIRET 449 818 509 00027

Les Tours Hermitage Plaza visent l'ultra performance environnementale en obtenant la mention BREEAM « Excellent », une des plus hautes certifications mondiales pour une tour mixte.

---

Contacts Presse :

**Galivel & Associés - Carol Galivel / Julien Michon - 01 41 05 02 02**

21-23 rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com)

HERMITAGE S.A.S. au capital de 11 000 000 €

1 et 3 avenue Marceau 75116 PARIS Tél. : +(33) 1 44 43 50 50 Fax : +(33) 1 44 43 50 64 [www.hermitage.fr](http://www.hermitage.fr)  
449 818 509 R.C.S. PARIS SIRET 449 818 509 00027